

Les critères de répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (F.D.P.T.P.).

En application de l'article 1648 A IV Bis du Code Général des Impôts, les critères de répartition de la part du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle sont fixés par le Conseil départemental afin de doter les collectivités défavorisées par leur situation géographique, fiscale ou l'importance de leurs charges.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20201217-lmc100000021560-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 21/12/2020

Réception Préfet : 21/12/2020

Publication RAAD : 21/12/2020

1) En faveur des EPCI défavorisés :

Les critères adoptés pour la répartition du **F.D.P.T.P. 2020** sont les mêmes que ceux adoptés pour la répartition des fonds 2019. Leurs poids et valeurs sont les suivants :

Critères et seuils d'éligibilité	Dotation Population	Dotation Coefficient d'intégration fiscale CIF	Dotation critère potentiel fiscal	Dotation dette par habitant	Dotation dette par habitant
Calcul du critère	Population DGF 2020	Produit fiscal total EPCI après dépenses de transfert / produit total communes et syndicats reconstitué	Données DGF 2020 / Population DGF	Revenu moyen / population DGF	Revenu moyen / population DGF
Poids du critère	10%	10%	30%	40%	10%
Moyenne départementale (base fichier DGF 2020)					
Niveau seuil = moyenne départementale					
CA à fiscalité unique		0,331884	408,43		
CC à fiscalité additionnelle		0,358706	139,51		
CC à fiscalité unique		0,311294	341,67		
Condition d'éligibilité	au prorata / total	Si supérieur seuil	Si inférieur seuil	Au prorata / total	Au prorata / total

2) En faveur des communes défavorisées :

Les critères adoptés pour la répartition du **F.D.P.T.P. 2020** sont les mêmes que ceux adoptés pour la répartition du fonds 2019. Leurs poids et valeurs sont les suivants :

Critères et seuils d'éligibilité	Dotation critère logements sociaux	Dotation critère voirie	Dotation critère potentiel financier	Dotation critère revenu
Calcul du critère	nbre logements sociaux / nbre logements soumis à la TH	Longueur Voirie / population DGF	Potentiel financier / population DGF	Revenu moyen / population DGF
Poids du critère	10%	25%	55%	10%
Moyenne départementale (base fichier DGF 2020)	23,62	5,38	1 058,99	15 518,46
Niveau seuil		400%	75%	
Valeur du seuil	23,62	21,52	794,25	15 518,46
Condition d'éligibilité	au prorata / total	Si supérieur seuil	Si inférieur seuil	Si inférieur seuil